



FR

COMMISSION DES FINANCES
99^{ème} session
Rome/à distance, 24 avril 2024

UNIDROIT 2025
C.F. (99) 5
Original: anglais
mars 2025

**Point n° 7 de l'ordre du jour: Mise à jour sur le système de sécurité sociale
appliqué au personnel d'UNIDROIT**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note de la mise à jour</i>
<i>Documents connexes</i>	UNIDROIT 2017 – A.G. (76) 10 ; UNIDROIT 2020 – C.F. (90) 7 ; UNIDROIT 2022 – C.F. (93) 4 ; UNIDROIT 2022 – C.F. (94) 8 ; UNIDROIT 2024 – C.F. (97) 4 ; UNIDROIT 2024 – C.F. (98) 10

I. INTRODUCTION

1. Suite à l'adoption d'importantes réformes en matière de sécurité sociale en 2017 ([A.G. \(76\) 10](#)), le Secrétariat a informé régulièrement la Commission des Finances sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT.
2. Le nouveau système de retraite a été activé en septembre 2019 et est géré par le Service international des rémunérations et des pensions (SIRP). À l'origine, le Comité pour l'administration des fonds (CAF)¹ avait proposé de conserver les cotisations versées au fonds de réserve pour les retraites d'UNIDROIT dans la trésorerie jusqu'à ce que le fonds atteigne un montant seuil de 500.000,00 €. Les actifs auraient ensuite été déplacés vers un portefeuille investi sur les marchés financiers ([C.F. \(90\) 7](#)). En 2022, le seuil minimum d'investissement avait été porté à 900.000,00 € ([C.F. \(93\) 4](#)). Dans le même temps, la Commission des Finances a accepté de transférer un montant substantiel des actifs du fonds de réserve pour les retraites du compte d'épargne vers un compte à plus long terme en vue d'obtenir un taux d'intérêt plus élevé ([C.F. \(94\) 8](#)). Depuis juin 2023, UNIDROIT a bénéficié de taux d'intérêt plus élevés avec des dépôts à terme.
3. Lors de sa 97^{ème} session (avril 2024), la Commission des Finances a été informée que le seuil indicatif d'investissement avait été atteint ([C.F. \(97\) 4](#)). Lors de la 98^{ème} session (octobre 2024), le Secrétariat a informé la Commission des Finances que le SIRP préparait une proposition pour l'investissement des actifs du fonds de réserve pour les retraites sur les marchés financiers ([C.F. \(98\) 10](#)).

¹ Le CAF est composé de représentants de cinq organisations qui ont confié au SIRP la gestion des actifs de leur fonds de réserve pour les retraites (voir Annexe I).

4. En ce qui concerne l'assurance maladie, le Secrétariat a souscrit une assurance auprès de Cigna à compter du 1^{er} octobre 2023. Lors de sa 98^{ème} session, la Commission des Finances a été informée que les polices d'assurance maladie avaient été renouvelées pour une nouvelle période de 12 mois, sans augmentation des primes ([C.F. \(98\) 10](#)).

II. MISE À JOUR

Fonds de pension:

5. Le montant total des actifs du fonds de retraites a augmenté pour atteindre 1328.855 € à la fin du mois de février 2025. Les détails concernant la gestion du fonds de retraites de l'Institut sont disponibles dans le premier Rapport semestriel du CAF pour 2025 (Annexe I).

6. Lors de sa 84^{ème} session (décembre 2024), l'Assemblée Générale a approuvé la stratégie proposée pour investir les actifs du fonds de réserve pour les retraites sur les marchés financiers ([A.G. \(84\) 12](#)). Comme indiqué lors de la 98^{ème} session de la Commission des Finances, la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement s'étend normalement sur une période d'environ six mois. Plusieurs documents relatifs à la stratégie d'investissement doivent être approuvés par le CAF. Ces documents seront examinés par le CAF lors de sa prochaine réunion en mai 2025. Par ailleurs, le changement de dépositaire pour l'ensemble des fonds de retraite gérés par le SIRP est encore en cours. Il est donc prévu que l'investissement des actifs du fonds de réserve pour les retraites d'UNIDROIT sur les marchés financiers débute au cours du second semestre 2025. La Commission des Finances sera informée de l'avancement des travaux lors de sa prochaine réunion.

Assurance maladie:

7. La couverture des membres du personnel dans le cadre du nouveau plan d'assurance maladie de Cigna s'étend jusqu'au 30 septembre 2025, avec tacite reconduction. Étant donné la satisfaction des membres du personnel à l'égard de ce plan, il est proposé de renouveler les polices pour une nouvelle période de 12 mois. Alors que le Secrétariat mettra tout en œuvre pour maintenir les coûts, il est prévu que le renouvellement des polices entraînera une augmentation des primes.

III. ACTION DEMANDÉE

8. *La Commission des Finances est invitée à prendre note de la présente mise à jour concernant le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT et du Rapport du CAF (**Annexe I**). Veuillez noter que l'Annexe est confidentielle.*

ANNEXE I

CAF
UNIDROIT – PREMIER RAPPORT SEMESTRIEL-2025